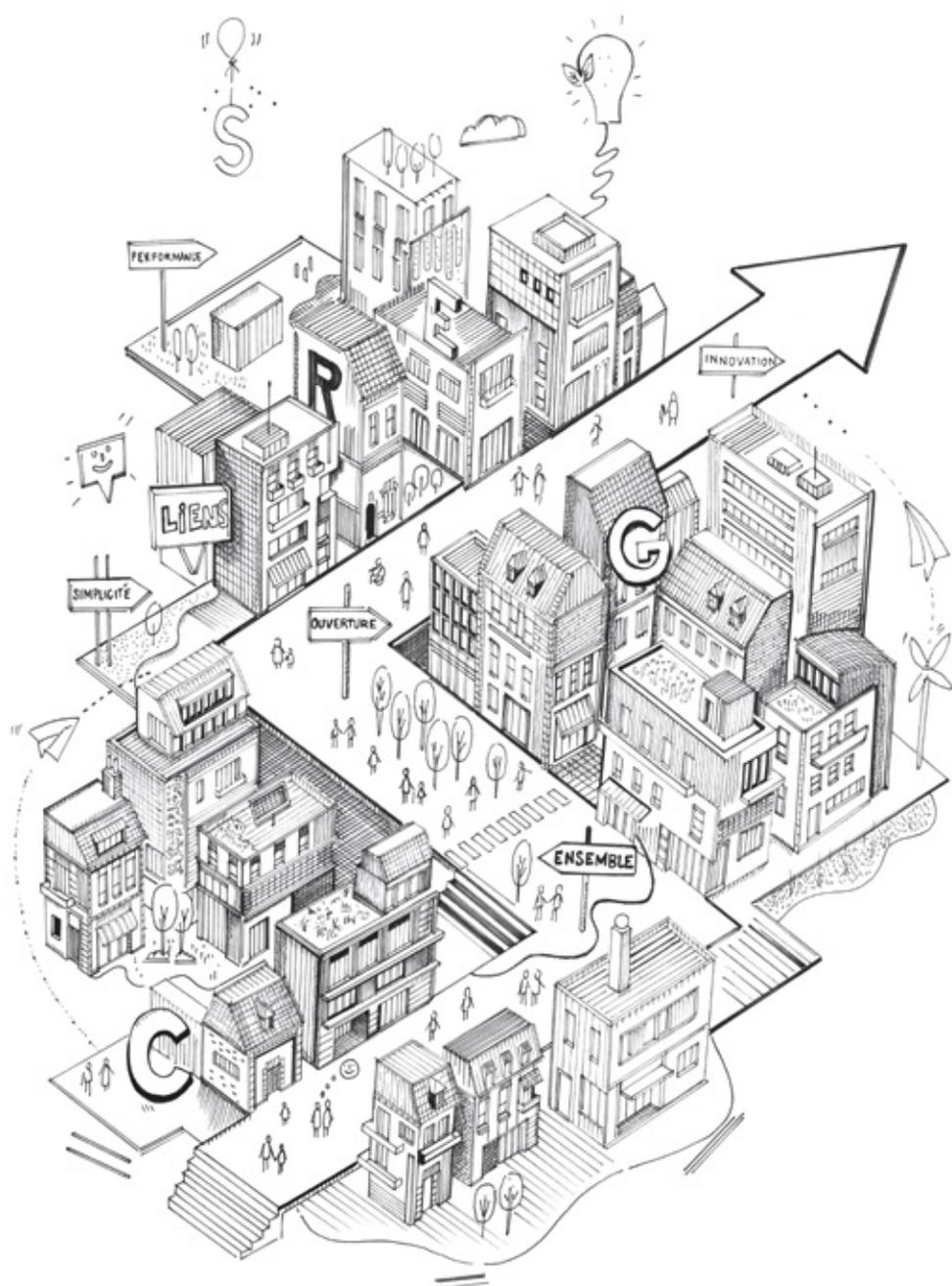


RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

ÉDITION 2025



FAIRE QUE LES LIEUX SOIENT
GÉNÉRATEURS DE LIENS

Cette première année officielle en tant qu'entreprise à mission permet de tirer un premier bilan, très riche, des actions mises en place chez Sergic pour faire vivre la mission et avoir un impact sociétal et environnemental positif. Vous pourrez en découvrir toute l'étendue dans ce rapport.

Le comité a joué pleinement son rôle, aussi bien dans le suivi de l'exécution de la mission que dans le fait de challenger Sergic sur les actions définies dans la feuille de route. Au cours de l'année, nous nous sommes rendus à l'évidence : la manière de mesurer certaines actions méritait d'être retravaillée. Et des réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien la mission ont animé Sergic et le comité.

Nous avons parfois eu l'envie d'aller plus loin que les réalités "terrain" ne le permettaient. Certes, nous nous devons d'être ambitieux mais de manière raisonnée et pragmatique pour conserver de l'agilité et obtenir des résultats.

“La mission est une boussole qui permet de transformer Sergic de manière progressive et en phase avec le contexte du marché de l'immobilier.”



2024 a été synonyme d'acculturation pour le comité : nous avons eu l'opportunité de visiter plusieurs lieux Sergic, de rencontrer des équipes et de nous imprégner plus fortement de la culture de l'entreprise. C'est primordial pour être plus pertinent et mieux comprendre les enjeux.

Ce principe d'acculturation vaut également pour les 1 300 collaborateurs répartis sur de multiples sites : le concept de "mission" peut paraître abstrait de par son appellation. Mais c'est en réalité du concret, avec des actions aux effets mesurables, d'ores et déjà mises en œuvre ! La mission est un fil conducteur qui permet de faire le lien entre les équipes grâce à une vision partagée et des valeurs communes.

Je remercie chaleureusement les membres du comité pour leur engagement tout au long de l'année et félicite les équipes Sergic et la direction pour leur détermination à transformer l'entreprise. La mission est structurante, elle donne un cap. Je crois sincèrement en l'impact de la qualité d'entreprise à mission pour faire évoluer Sergic et ses parties prenantes, et contribuer à ce que les lieux soient générateurs de liens !

Marie Richard,

présidente du comité de mission
et membre du conseil de surveillance Sergic



Sergic, un groupe familial et indépendant

Groupe de services immobiliers, familial et indépendant, Sergic propose un accompagnement, aux particuliers comme aux professionnels, sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de la gestion immobilière : de la gestion et valorisation du patrimoine, à l'exploitation de résidences avec services en passant par un accompagnement à la transition énergétique de l'immobilier.

Présent dans trois pays (France, Canada et Maroc), **le groupe compte plus de 1 300 collaborateurs engagés à faire que les lieux soient générateurs de liens.** Depuis sa création en 1963, Sergic s'emploie à incarner le rôle de tiers de confiance auprès de ses clients, ses partenaires et des collectivités. **Pour l'ensemble de ses activités, le groupe place l'innovation, l'engagement sociétal et environnemental au cœur de ses actions.** Il s'affirme, aujourd'hui, comme un acteur de référence du bien vivre ensemble.

60 ANS
DE SAVOIR-FAIRE



1300
COLLABORATEURS



3 PAYS :
FRANCE, CANADA, MAROC



Adhésion à la communauté des entreprises à mission

En 2023, avant même son changement de statuts, Sergic a fait le choix d'adhérer à la communauté des entreprises à mission marquant son engagement et sa volonté d'avoir un impact positif sur la société et sur l'environnement. Cette association loi 1901 est née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans les défis sociétaux du XXI^e siècle. Elle mobilise tous les acteurs qui aspirent à expérimenter le modèle d'entreprise à mission, à le promouvoir et à le déployer dans la société.

La mission

“Faire que les lieux soient générateurs de liens à l'échelle de l'immeuble, du quartier, de la ville pour un monde plus inclusif, plus responsable, plus serein.”

Avec ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires, Sergic s'engage au sein de l'entreprise, des immeubles et quartiers que le groupe gère à :



Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain



Proposer des services immobiliers innovants socialement et technologiquement



Agir pour la réduction de l'impact environnemental

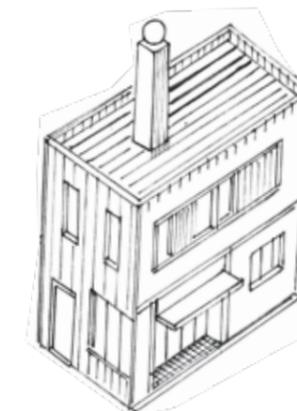


Pour Sergic, devenir une société à mission n'est pas une simple démarche mais une conviction profonde : il est impératif de redéfinir son rôle au cœur d'une société en pleine mutation. Animé par la volonté d'un engagement sociétal et environnemental concret, le groupe est déterminé à ce que sa mission devienne le moteur d'une évolution significative de ses métiers et de ses services.

La démarche a d'ailleurs démarré bien avant que la qualité d'entreprise à mission soit adoptée officiellement. Dès 2021, un groupe de travail restreint a commencé à réfléchir sur le sujet. C'est à la fin de l'année 2022 que la mission a été formalisée. Le groupe de travail a ensuite défini les objectifs opérationnels. Ces derniers ont été partagés avec les managers en avril 2023 et un appel à contributions leur a été lancé. Les collaborateurs du groupe ont également été interrogés sur le sujet pour recueillir leur avis et un réseau d'ambassadeurs a été créé en mai 2023 (cf. encadré).

Le groupe a ainsi fait le choix de **capitaliser sur ses forces**, de **s'appuyer sur les managers et les collaborateurs** pour identifier les actions à mettre en œuvre : des actions ambitieuses mais atteignables et des indicateurs propres à l'entreprise à mission. Dans sa démarche, le groupe ne s'interdit pas d'ajouter des actions non intégrées dans la feuille de route mais qui ont du sens et qui servent la mission.

En se lançant dans l'aventure de l'entreprise à mission, Sergic est venu conforter **sa raison d'être**, génératrice de fierté pour ses équipes, **ouverte à l'intérêt général et sociétal**. En 2024, Sergic a engagé la mission avec beaucoup d'humilité. La démarche reste nouvelle pour le groupe. Le cap est donné mais l'entreprise est libre dans sa manière d'avancer et de structurer le chemin à suivre.



Un réseau d'ambassadeurs

Porter la voix de la mission dans son lieu de travail et mobiliser les équipes autour de la démarche de l'entreprise à mission : c'est le rôle des 70 ambassadeurs de la mission Sergic. Pour animer ce réseau de collaborateurs volontaires, Sergic les réunit en visio une fois par mois pour faire connaître les avancées sur le sujet, livrer les informations utiles, faire le point sur les actions concrètes en cours et à venir.

“ Le fait de donner l'opportunité à ses collaborateurs de s'impliquer dans l'entreprise à mission est une très bonne initiative de Sergic. Le sujet permet de dépasser les lignes de notre métier, d'être moteur auprès de nos collègues, de leur communiquer les actions et de les convaincre de l'intérêt de la mission. ”

Justine André,
gestionnaire de copropriétés à Nantes

Le comité de mission : un collectif au service du collectif !

Le comité de mission a vu le jour avant même que Sergic ne change ses statuts en 2023. La démarche de mission étant récente, l'enjeu était pour l'entreprise de faire connaissance avec tous les membres, de les aligner sur la mission et de leur permettre de mieux connaître Sergic.

“Le fait d'avoir une immersion systématique au sein d'un site Sergic permet d'échanger avec les collaborateurs et, pour nous en tant que membres, de remettre les objectifs de la mission dans une réalité opérationnelle.”



8 MEMBRES DU
COMITÉ DE MISSION

4 RÉUNIONS
EN 2024

4 VISITES
DE SITES SERGIC

Des membres issus d'horizons variés

Les profils des membres sont divers et complémentaires :

- Représentants de l'actionnariat familial*
- Représentants des salariés,
- Client,
- Experts de l'immobilier, des enjeux RSE et des enjeux politiques.

Chaque membre a une expertise pointue sur un sujet favorisant la richesse des échanges.

*Selon l'article 210-10 du Code de commerce, le comité de mission est "distinct des organes sociaux" de la société. Pour Sergic, la présence d'actionnaires familiaux au sein du comité est motivée, justifiée et incarne l'identité familiale constitutive de Sergic.

Le rôle du comité

Le comité de mission est chargé de suivre l'exécution de la mission que s'est fixée Sergic. Il veille à ce que le groupe respecte les objectifs sociétaux et environnementaux définis dans sa raison d'être. Il s'assure également que les actions de l'entreprise sont alignées avec sa mission et qu'elles contribuent réellement à l'atteinte des objectifs en mettant en place les moyens nécessaires. Il challenge Sergic dans ses actions et l'oriente vers de nouvelles initiatives en étant force de propositions.

Favoriser la connaissance de Sergic

Le comité de mission se réunit de manière trimestrielle lors d'une demi-journée. Un ordre du jour est établi, des éléments préparatoires sont transmis aux membres avant le comité et un point d'avancée trimestriel de la mission est réalisé systématiquement. Pour que les membres puissent s'imprégner de la culture de Sergic, chaque trimestre, un collaborateur hors comité de mission intervient pour détailler un sujet spécifique comme la stratégie de l'entreprise, l'innovation, le bilan carbone... Autre action en faveur de la connaissance de l'entreprise : chaque comité de mission a lieu sur un site différent pour favoriser l'immersion (au siège, en agence, dans une résidence étudiante...).

“La dynamique est positive : nous sommes là pour challenger l'entreprise. En face, nous avons des personnes qui écoutent, prennent en compte les suggestions et agissent.”



De gauche à droite, Régis Droyaux, directeur adjoint de la transition énergétique de Sergic ; Marie Richard, présidente du comité de mission Sergic ; Guillaume Ibled, partner chez Laperouse HR Services ; Aurélie Rebaudo-Zulberty, dirigeante associée chez N'CO Conseil ; Assya Guettaf, facilitatrice de transformations culturelle, sociétale et environnementale (ANOUCO) ; Annabelle Huriez, directrice de la communication de Sergic ; Benoît Hennebelle, directeur général adjoint habitat et patrimoine de Sia habitat et Francis Micmande, président du conseil syndical de la résidence Europe à Mons-en-Barœul (59).

Engagement statutaire 1



Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain

Ce premier engagement est la déclinaison précise de la raison d'être de Sergic **"Faire que les lieux soient générateurs de liens"**. Il est à la fois le cœur de la mission et le cœur du métier du groupe. Son ambition est de promouvoir l'épanouissement de ses équipes dans leurs missions au quotidien, de favoriser les relations et de recréer du lien social au sein des immeubles gérés.

Le parti pris pour cette première année a été de privilégier l'interne avec la volonté de :

- Consolider et renforcer les actions mises en place en faveur de l'épanouissement professionnel, du développement des talents et de l'inclusion.
- Créer les conditions favorables pour encourager et faciliter l'engagement de chacun dans la mission.

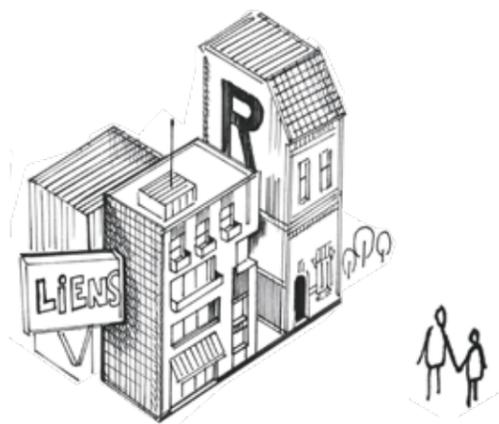
1. Cultiver un environnement de travail positif et inclusif

Enquête interne annuelle Great Place To Work®

Sergic est pleinement engagé à améliorer l'expérience au travail de ses collaborateurs. Pour cette raison, depuis trois ans, le groupe a mis en place l'enquête Great Place To Work®. En 2024, 64 % des collaborateurs ont considéré Sergic comme une entreprise où il fait bon de travailler. Si le groupe passe à un point de la certification, attribuée à 65 %, ce résultat est une source de motivation pour continuer à déployer des actions en faveur d'un environnement de travail positif et stimulant. C'est aussi une source d'enseignements pour agir et prioriser les leviers. Parmi les satisfactions à noter : une hausse de la participation (+ 4 points par rapport à 2023) et une certification obtenue au Québec pour sa première année avec un taux de participation de 80 % et un trust index de 75 %.

Indicateur et résultat : Sergic a obtenu un résultat de **64 %** de réponses positives à l'enquête Trust Index®.

⊗ L'objectif de 65 % n'a pas été atteint.

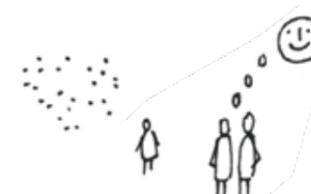
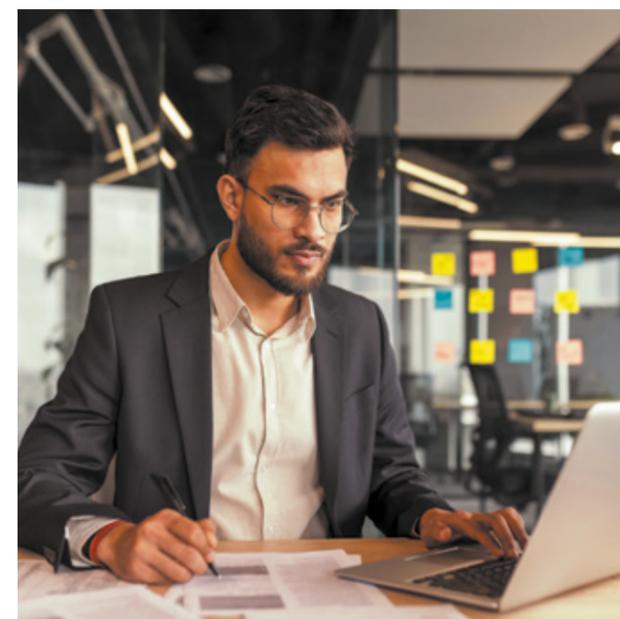


Déploiement du Bilan Social Individuel (e-BSI)

Issu des enseignements de l'enquête Great Place to Work®, Sergic a déployé le Bilan Social Individuel. L'e-BSI concerne les collaborateurs présents en 2023 dans les effectifs. Son principe : présenter à chaque collaborateur, sous forme de synthèse annuelle, l'ensemble de sa rémunération individuelle et collective incluant le salaire et l'ensemble des avantages financés par Sergic. En 2024, 673 salariés - sur un périmètre France de 1 096 collaborateurs - y ont accès.

Indicateur et résultat : le déploiement en interne de l'E-BSI a été entièrement réalisé. Un déploiement réussi à **100 %**.

✔ L'objectif est atteint.





2. Agir pour l'insertion professionnelle

Parce que Sergic croit au talent de chacun, il a tissé des partenariats avec des associations engagées dans l'insertion professionnelle :

- **L'École de la Seconde Chance** qui lutte contre le décrochage scolaire. Des collaborateurs du groupe ont participé à des ateliers pour échanger avec les jeunes éloignés de la scolarité et du monde du travail, les aider à valoriser leurs compétences et leurs atouts au cours de sessions d'écriture de CV, de lettre de motivation ou de simulation d'entretien d'embauche.
- **Impact Oval** dont la mission est d'accompagner les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle par le biais du rugby. Les équipes de Sergic ont notamment eu l'occasion de présenter les métiers de l'immobilier à des jeunes de collège, de participer au premier job dating sportif "Transformer l'essai vers l'emploi" et de faire

découvrir le monde professionnel.

- **Cursus Émergence**, des collaborateurs du groupe ont parrainé des élèves à haut potentiel, issus de quartiers prioritaires ou défavorisés.
- **France Travail**, Sergic agit également auprès des seniors en participant à des job dating organisés par l'organisme.

Indicateur et résultat : nombre de jeunes qui ont bénéficié d'un contrat d'alternance ou d'une convention de stage entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

✓ Avec un nombre de **255 jeunes**, l'objectif de + 10 % par rapport à 2023 est atteint.



3. Encourager et soutenir l'engagement sociétal et environnemental des collaborateurs

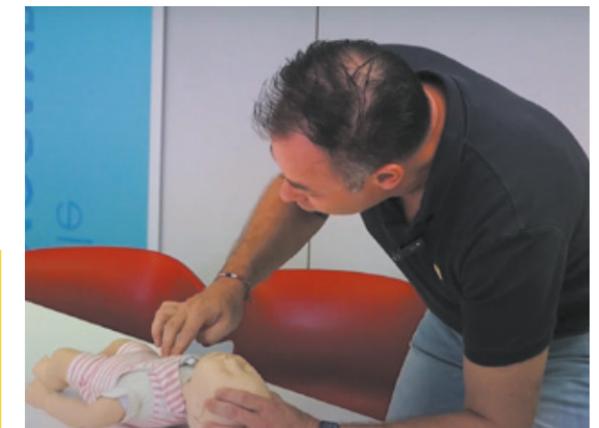
Pour répondre à cet objectif opérationnel, Sergic a favorisé l'augmentation du nombre de référents formés aux gestes de premiers secours par site/service. Avoir des salariés formés SST (Sauveteur Secouriste au Travail) est obligatoire pour les sites Sergic où l'effectif l'impose. Au-delà de l'obligation, le groupe a fait le choix d'aller plus loin dans le cadre de l'entreprise à mission, en ouvrant la formation à tous les collaborateurs intéressés.

L'enjeu : que chacun se sente en sécurité dans son travail, les collaborateurs étant répartis sur plus d'une centaine de sites. Sur deux jours, cette formation, réalisée par un sapeur-pompier professionnel, allie théorie et beaucoup de pratique. "C'est une formation de tous les jours que tout le monde devrait faire", commente Maxime Cooren, responsable d'une résidence étudiante avec services de Sergic, qui a suivi la formation. *Il est essentiel de connaître les gestes qui sauvent si un jour nous sommes confrontés à cela. L'autre avantage de cette formation est que nous venons de toutes les filiales et de tous les sites, cela permet de rencontrer ses collègues et d'échanger sur nos missions respectives.*

Indicateur et résultat : 85 collaborateurs ont suivi la formation SST.

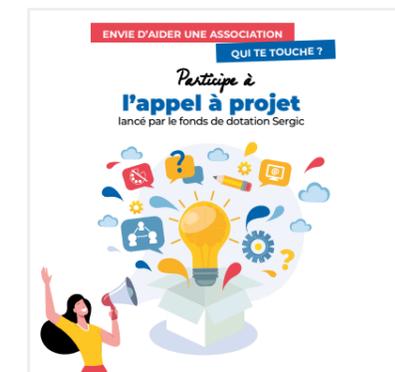
✓ L'objectif de 30 personnes est dépassé.

“Il est essentiel de connaître les gestes qui sauvent si un jour nous sommes confrontés à cela.”



Une action qui sert la mission

Par le biais de ses actions, le fonds de dotation Sergic est un outil au service de la mission. Porté par l'actionnariat familial, il soutient des projets autour de trois axes stratégiques : "le numérique pour tous", "le bien-vivre ensemble" et "l'art et la culture dans les espaces collectifs". En 2024, à l'issue d'un appel à projet, le fonds de dotation a soutenu des associations de cœur des collaborateurs du groupe en offrant une aide financière et organisationnelle allant jusqu'à 5 000 €.



Engagement statutaire 2



Proposer des services immobiliers innovants socialement et technologiquement

Ce deuxième engagement s'inscrit pleinement dans l'activité de Sergic. En tant qu'acteur de l'immobilier, le groupe a la responsabilité et le devoir d'innover socialement et technologiquement. Depuis longtemps, il adhère à cette logique d'innovation en étant notamment le premier syndic à avoir mis en place un espace client en ligne ou encore en impulsant la création de Maille'Immo, le premier pôle d'innovation technologique et sociale de l'immobilier.

Le parti pris en 2024 a été de mettre en place des actions visant à développer la culture d'innovation en interne : innovation technologique d'une part et innovation sociale d'autre part. Dans son plan d'actions, Sergic souhaite permettre à celles et ceux qui en sont le plus éloignés d'accéder au logement et plus largement à l'offre de services immobiliers. Pour cette première année, le choix s'est porté sur la sensibilisation plus forte des collaborateurs à la prise en compte du handicap et le développement de l'accessibilité numérique de ses outils.

4. Développer la culture d'innovation en interne

Doubler le nombre de participants aux événements Maille'Immo

En 2024, le groupe a poursuivi son investissement au sein de Maille'Immo, premier pôle d'innovation technologique et sociale de l'immobilier impulsé par Sergic, Dalkia, Rabot Dutilleul et Nacarat, en augmentant la participation de ses collaborateurs à des événements ou des formations et en développant les expérimentations menées avec des partenaires innovants.

Indicateur et résultat : nombre de participants aux événements Maille'Immo.

✓ Avec **62 collaborateurs** participants, l'objectif, fixé à plus de 43, est dépassé.



5. Intensifier notre démarche d'innovation

Une expérimentation avec une start-up spécialisée dans la maquette numérique

Dans le cadre de Maille'Immo, Sergic et ses partenaires accompagnent des start-up innovantes. C'est le cas de Kwarto dont l'activité est de concevoir et de réaliser des maquettes numériques 3D des bâtiments par le biais d'un logiciel qu'elle a créé. Kwarto récupère toutes les données du bâtiment en question et ses plans pour réaliser une représentation graphique de celui-ci. Elle vient structurer et découper l'ensemble du bâti. Sergic a démarré un partenariat avec Kwarto en 2023 en proposant aux clients de Syndic One, l'offre de syndic 100 % digital, une maquette numérique de leur bâti. Résultat : plus de 200 immeubles ont déjà été

numérisés. "Au sein de la direction innovation de Sergic, nous souhaitons élargir à d'autres bâtiments, commente Corentin Brabant, directeur de l'innovation de Sergic et directeur de Maille'Immo. C'est pourquoi, en 2024, nous avons numérisé également trois copropriétés, trois résidences étudiantes et un immeuble de bureaux de 12 000 m². À ce stade, nous mesurons les valeurs ajoutées des maquettes pour toutes les parties prenantes qui gravitent autour des immeubles (gestionnaires, exploitants, occupants). Nous sommes convaincus qu'elles sont nombreuses. Elles donnent notamment accès à plus de visibilité, de transparence et de réactivité lorsqu'un défaut est identifié." L'expérience reste à ce stade un projet en test. Il s'agit pour le groupe de poursuivre sa réflexion sur le modèle économique afin de l'élargir à plus grande échelle.

Indicateur et résultat : nombre d'actions menées avec Maille'Immo.

✓ **6 actions** ont été menées. L'objectif est atteint.





6. Agir pour l'inclusion



Sensibiliser et informer l'interne sur le handicap

Sergic a mené différentes actions pour sensibiliser ses collaborateurs à la prise en compte du handicap.

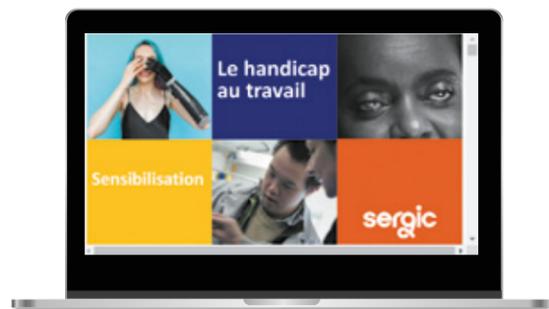
Cette démarche a été animée par le Copil Handicap qui réunit une quinzaine de collaborateurs issus de différents services et activités. De ce groupe de travail est né une nouvelle rubrique de l'intranet sur la diversité et l'inclusion dans l'entreprise. Elle informe sur le handicap de manière générale, avec notamment des quiz et des vidéos, et sur les droits et les démarches. L'occasion de présenter et d'encourager les collaborateurs concernés à bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. La RQTH permet aux personnes en situation de handicap, qu'il soit visible ou non, de disposer d'un certain nombre d'avantages et d'aménagements au sein de leur environnement professionnel.

Cette rubrique apporte également des conseils et outils dédiés aux managers pour recruter, intégrer et accompagner au quotidien un collaborateur en situation de handicap.

À l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, Sergic a sensibilisé ses équipes en réalisant une newsletter interne dédiée à ce sujet. L'occasion d'expliquer en quoi l'inclusion est un enjeu essentiel et d'apporter des informations pratiques et utiles.

Indicateur et résultat : nombre d'actions de sensibilisation au handicap à destination des collaborateurs : **4 actions** en 2024.

✓ L'objectif est atteint.



Développer l'accessibilité numérique de ses outils

Sergic a mené une réflexion sur l'accessibilité numérique de ses outils et services, avec un engagement fort : imposer que tous nouveaux développements informatiques (site web, application...) soient conformes RGAA. Il s'agit de rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap. Les équipes de la DSI du groupe Sergic ont également suivi une formation à l'accessibilité numérique.



Indicateur et résultat : formalisation d'un cahier des charges RGAA pour tout nouveau développement informatique.

✓ Avec **100 %** de résultat, l'objectif est atteint.

Une action qui sert la mission

Pour renforcer la culture d'innovation au sein du groupe, Sergic a lancé en 2024 une tournée en région intitulée "L'innovation pour tous". Son objectif : former les collaborateurs à l'innovation en diffusant la culture du groupe sur le sujet, en montrant ce qui est fait et en permettant aux participants de manipuler un outil d'intelligence artificielle. Les équipes de Marseille, Cannes, Bordeaux, Nantes, Wasquehal, Evry, Douai, Arras, Béthune ont participé à cette tournée. À la fin de chaque passage, Corentin Brabant, directeur de l'innovation de Sergic et directeur de MailleImmo, a partagé un questionnaire aux collaborateurs présents. "Les résultats ont révélé un intérêt marqué envers les initiatives présentées et l'innovation en général, résume Corentin Brabant. 47 % des répondants se disent prêts à s'investir dans le développement de ce sujet chez Sergic." Un enthousiasme encourageant qui valorise les enjeux de l'innovation pour le groupe et ses équipes.



Engagement statutaire 3



Agir pour la réduction de l'impact environnemental

Au cœur des enjeux de la société, ce troisième engagement fait l'objet d'une forte accélération de la part de Sergic qui souhaite avoir un réel impact environnemental sur la transition énergétique du secteur de l'immobilier.



“C'est très positif car les participants repartent avec des idées d'actions à mettre en place chez eux.”

En 2024, Sergic a pris le parti de mettre en place des actions concrètes pour agir en faveur de l'environnement en informant et en sensibilisant son écosystème (collaborateurs, clients, partenaires) aux enjeux de cet engagement : rénovation énergétique des copropriétés, réduction des consommations énergétiques des sites Sergic, déploiement d'une solution de tri...

7. Acculturer nos collaborateurs et nos clients aux enjeux de la transition énergétique

Déploiement de la Fresque du climat

Permettre au plus grand nombre de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux changements climatiques pour se les approprier et agir en conséquence : c'est tout l'objet de la Fresque du climat. Sergic a organisé des sessions de formation tout au long de l'année. En 2024, 266 collaborateurs ont participé à cet atelier à la fois collaboratif et ludique visant une prise de conscience collective de l'urgence climatique. "Le temps le plus important dans cet atelier de trois heures est d'identifier les actions que l'on peut mettre en place à l'échelle individuelle et à l'échelle collective pour tenter de limiter notre impact sur le climat, souligne Thomas Desbonnez, chargé de mission transition environnementale de Sergic. C'est très positif car les participants se rendent compte que ce sont eux les acteurs de l'atelier, que c'est à eux d'échanger sur les causes et conséquences, et à l'issue de la formation, ils repartent avec quelques idées d'actions à mettre en place à leur niveau."

Indicateur et résultat : nombre de collaborateurs ayant participé à la Fresque du climat.

✓ Avec **266 collaborateurs** sensibilisés, le déploiement a dépassé l'objectif fixé à plus de 200.



Réaliser des actions de sensibilisation auprès de nos clients sur les enjeux de la transition énergétique de l'immobilier (rénovation, consommations...)

En janvier 2024, le groupe a lancé une tournée nationale intitulée "Parlons rénovation" pour sensibiliser ses clients copropriétaires à l'importance de la rénovation énergétique de leur immeuble. Angers, Bordeaux, Nancy, Nantes, métropole lilloise, Rennes... les équipes des agences Sergic et de sa filiale Magellan Immobilier Conseils ont sillonné la France pour échanger et partager les enjeux de ce sujet. Résultat : plus de 530 clients copropriétaires ont été informés lors de ces événements générateurs de liens avec les équipes. Cette conférence a également été déclinée sous format webinaire pour les clients de sa filiale Syndic One, syndic professionnel 100 % digital. Pour poursuivre la sensibilisation, un guide pédagogique dédié à la rénovation énergétique a été réalisé en 2024 et communiqué aux clients.

Indicateur et résultat : nombre de sites ayant réalisé des actions de sensibilisation à la transition énergétique auprès des clients.

✗ Seuls **18 sites** contre un objectif de 30 ont réalisé une action de sensibilisation sur le sujet.



8. Agir pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les copropriétés

Réaliser des actions en faveur de l'amélioration énergétique de l'immeuble

Le groupe est résolument engagé à prendre le virage de la rénovation énergétique de l'immobilier et plus précisément des copropriétés. L'objectif fixé en 2024 visant à augmenter le nombre de commandes de Projets de Plan Pluriannuel de Travaux (3PT) a largement été dépassé. De nombreux clients ont engagé la démarche considérée comme une première étape pour démarrer un programme de rénovation énergétique de son immeuble. Sergic a en parallèle créé trois offres commerciales avec Magellan, filiale du groupe spécialisée dans l'accompagnement technique immobilier, pour accompagner les clients dans toutes les étapes du projet de rénovation énergétique (audit, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et maîtrise d'œuvre énergétique (MOE)).

Indicateur et résultat : nombre de commandes de Projets de Plan Pluriannuel de Travaux (3PT).

✓ Avec **571 commandes** passées, l'objectif de 300 est dépassé.



9. Promouvoir la sobriété énergétique dans les copropriétés

Augmenter la part de clients dématérialisés

La loi du 9 avril 2024 concernant l'évolution réglementaire sur l'envoi des convocations aux assemblées générales de manière dématérialisée a permis d'accélérer massivement le sujet de la dématérialisation des documents. Outre la convocation d'assemblée générale par voie électronique, la dématérialisation s'étend à l'ensemble des documents clients, particuliers et professionnels, favorisant gain de temps, économie de charges et réduction de l'impact environnemental.

Indicateur et résultat : part de clients ayant souscrit à la dématérialisation totale ou partielle de leurs documents.

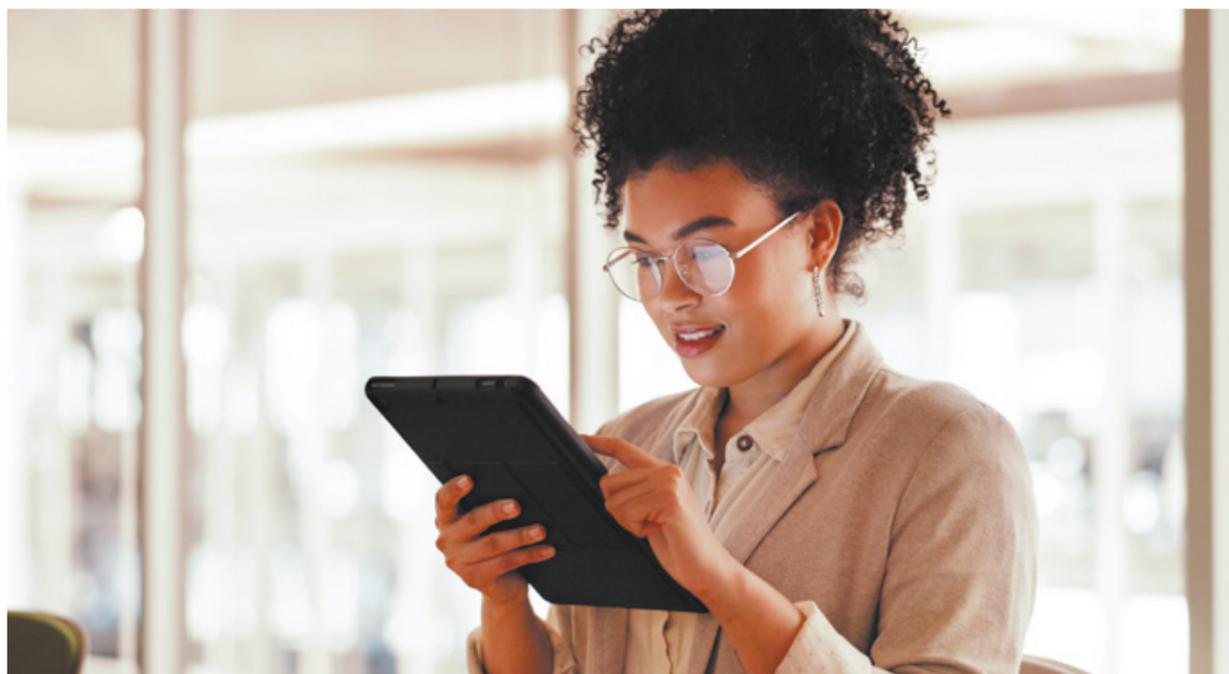
✓ **76 %** d'entre eux ont consenti à cette digitalisation. L'objectif de 40 % est dépassé.

Réduire les consommations énergétiques de nos sites

Pour être en capacité de démarrer une démarche de réduction des consommations énergétiques, l'année 2024 a été consacrée à la centralisation et à la consolidation de ces données pour les agences et le siège. Or, l'obtention de ces datas pour des sites pour lesquels Sergic est locataire a été complexe. Il s'avère qu'au terme de l'année, la collecte et l'analyse comparative des données de consommation du périmètre ciblé (28 sites en année 1 sur 41 sites hors résidences avec services) n'ont pas pu être réalisées en raison de l'indisponibilité des données nécessaires.

Indicateur et résultat : mesure des consommations énergétiques.

⚠ Incapacité à calculer le taux de réduction des consommations en raison de l'indisponibilité de données exhaustives et fiables.



10. Agir pour réduire le volume de déchets

Déployer une solution de tri et collecte des déchets sur nos sites (hors résidences avec services)

En 2024, Sergic a fait le choix de travailler avec Élise, une entreprise adaptée qui couvre les différentes implantations du groupe. Élise collecte les déchets de bureaux sur trois gisements principaux : papier/carton, plastique, canette/métal. Le déploiement se fait progressivement sur les sites : 24 d'entre eux sont équipés à fin 2024. Sergic dispose désormais d'une data room permettant le suivi de la production des déchets sur ses sites. Parmi les éléments encourageants, le réflexe de tri au bureau de la part des collaborateurs est de mieux en mieux adopté.

Indicateur et résultat : taux de déploiement de la solution de tri sur les sites Sergic (hors résidences avec services).

✓ La solution de tri est déployée à **75 %** sur les sites concernés permettant de dépasser l'objectif de 70 %.



Une action qui sert la mission

En janvier 2024, Sergic a réalisé son premier bilan carbone avec 2022 en année de référence. Au-delà de la mesure de son empreinte carbone et de l'aspect réglementaire, l'enjeu pour le groupe est d'identifier les postes clés d'émission pour agir et mettre en place des actions d'amélioration. Les données recueillies sont nécessaires pour orienter les actions de cet engagement statutaire et avoir une vue précise des postes de consommation du groupe.



Engagements statutaires et objectifs opérationnels : appréciation du comité de mission

En 2024, Sergic a engagé la mission de manière concrète en mettant en place des actions à court et à moyen termes. Le groupe a fait le choix d'agir sur différents leviers tout en prenant en compte la réalité économique de l'entreprise. Les membres du comité de mission s'accordent à dire que les engagements sont envisagés avec ambition et sincérité.

“L'engagement de Sergic pour faire avancer la mission est réel. Il est aligné avec les valeurs de l'entreprise.”

"La dynamique impulsée par Sergic autour de la mission est très positive. Nous apprécions la qualité du suivi et l'animation de la mission en interne. En tant que membres, nous sommes là pour challenger le groupe sur les engagements pris. La forte implication des dirigeants est à souligner. Ce n'est pas uniquement de l'écoute de leur part mais une réelle prise en compte de nos remarques. **Ils intègrent nos propositions et ont à cœur de faire avancer la mission** tout en nous faisant part de la réalité économique de l'entreprise et du contexte du marché.

Concernant le premier engagement "**Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain**", les actions choisies par Sergic ont l'avantage d'être concrètes avec un réel souhait que les collaborateurs se sentent bien dans l'entreprise. La plupart des résultats sont atteints. Nous constatons toutefois la non-atteinte de la certification Great Place To Work® pour un point. Ce résultat reste encourageant. Il est le fruit de circonstances internes et externes (contexte économique complexe, marché de l'immobilier délicat). Sergic s'emploie d'ores et déjà à répondre aux points de non-satisfaction et remet en question ses pratiques dans la perspective d'améliorer la situation en 2025. La difficulté sur le sujet est également d'envisager l'animation auprès des managers opérationnels pour davantage les embarquer. Saluons les résultats des autres actions de ce premier engagement : que ce soit le déploiement du e-BSI, l'intégration des alternants et des stagiaires



“La gouvernance de l'entreprise s'investit dans la mission et accepte d'être challengée. Les comités de mission sont le lieu d'échanges fructueux et sincères.”



ou encore la formation aux gestes de premiers secours qui a remporté un large succès. Finalement, ce premier engagement peut être comparé à la pyramide de Maslow : on solidifie la base, le socle. Un premier pas essentiel est réalisé avec les collaborateurs de Sergic, acteurs de la création de liens. Pour avancer à présent, il s'agira de dépasser progressivement les frontières de l'interne à l'entreprise.

Pour l'engagement statutaire numéro 2 "**Proposer des services immobiliers innovants socialement et technologiquement**", les résultats qualitatifs sont au rendez-vous. En 2024, le besoin était de diffuser la culture de l'innovation en interne, ce que Sergic a notamment démontré en capitalisant sur son investissement dans Maille'Immo*. Toutefois, l'innovation ne se résume pas à cette démarche. En parallèle, Sergic déploie d'autres actions visant à intensifier sa démarche d'innovation pour anticiper la transformation des métiers de demain. Concernant le handicap et l'inclusion, le groupe avance progressivement et sait qu'il doit poursuivre la sensibilisation en interne. En complément, Sergic a décidé de se concentrer sur des actions visant à faciliter l'accès au logement pour tous et notamment celui des jeunes en levant les barrières, à l'image de l'absence de garant. Le groupe souhaite également prendre en compte le handicap en développant l'accessibilité numérique de ses services et outils.

Quant à l'engagement numéro 3 "**Agir pour la réduction de l'impact environnemental**", nous félicitons Sergic pour le déploiement de la Fresque du climat qui constitue un formidable levier de prise de conscience pour les collaborateurs, de nature à favoriser le passage à l'action. Parmi les objectifs fixés, celui sur la sensibilisation des clients à la transition énergétique n'a pas été atteint. La situation a révélé que l'indicateur n'était pas pertinent et a été revu en cours d'année. L'entreprise a préféré s'orienter vers la qualité des démarches menées au travers de la recherche du meilleur taux de participation et le développement

*Premier pôle d'innovation technologique et sociale de l'immobilier impulsé par Sergic, Dalkia, Robot Dutilleul et Nacarat

d'offres d'accompagnement à la transition énergétique. Quant aux consommations énergétiques, Sergic a été dans l'incapacité de collecter et mesurer toutes les données nécessaires. Il conviendra à Sergic d'analyser si ces difficultés de reporting peuvent être corrigées pour pérenniser ou le cas échéant faire évoluer cet indicateur. Nous saluons la qualité et la sincérité de la prise en compte des enjeux environnementaux par Sergic.

Les ambassadeurs constituent un réseau sur lequel l'entreprise compte pour diffuser la mission. Les relais sont identifiés pour avoir plus de poids dans les lieux dans lesquels ils se situent. Nous reconnaissons une difficulté dans la mobilisation de ce réseau qu'il faudra sans doute repenser pour améliorer le rôle et l'impact.

Les résultats globaux sont atteints. La dynamique est bien mise en place. **Il s'agit désormais d'inscrire l'entreprise dans une vision à plus long terme et de l'ancrer davantage dans une trajectoire.** Nous pouvons saluer la logique d'amélioration continue dans laquelle s'inscrit Sergic. Le groupe dédie les moyens adéquats au suivi et à la réalisation de la mission. Il y a un équilibre à trouver entre l'ambition et la faisabilité pour que la mission transforme progressivement et effectivement l'entreprise. C'est en tout cas bien engagé !"

Les membres du comité de mission Sergic

“La dynamique enclenchée par Sergic va dans le bon sens. Le groupe met les moyens nécessaires pour impliquer les collaborateurs dans la mission.”



Rencontre avec Nicolas Milhe



Nicolas Milhe,
directeur général délégué
du groupe Sergic

“ Nous voulons
incarner la mission
dans nos métiers. ”



Quel regard portez-vous sur l'entreprise à mission et sa déclinaison stratégique ?

À travers l'entreprise à mission, nous venons acter l'impact citoyen et l'impact environnemental de notre groupe au sein de la société. Sergic est une entreprise familiale de plus de 60 ans. Nous incarnons un certain nombre de valeurs humaines, liées à notre histoire, auxquelles nous sommes fortement attachés. **L'entreprise à mission vient mettre en lumière la trajectoire que nous souhaitons prendre tout en restant un groupe indépendant, familial, sincère dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait.**

En se lançant dans cette aventure, nous avons démarré un marathon dans lequel nous évoluons progressivement, de manière mesurée certes mais de manière pérenne aussi, car l'enjeu est de voir loin. Nous voulons incarner la mission dans nos métiers. Cette incarnation ne doit pas être quelque chose en plus du quotidien mais une évolution de notre état d'esprit pour travailler différemment et davantage en prise avec les sujets sociétaux et environnementaux.

Nous souhaitons faire vivre l'entreprise à mission au sein de notre écosystème en la partageant avec nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires. Ce que nous vivons, c'est une transformation profonde de notre groupe en gardant en tête les valeurs qui l'ont fait grandir depuis sa création.

En tant que directeur général délégué, quel est votre retour sur cette première année ?

Le démarrage est satisfaisant. En 2024, nous avons formalisé un plan d'actions et défini un certain nombre d'indicateurs. Comme je le précisais, nous débutons un marathon. **Notre parti pris, sur cette première année, a été d'abord d'embarquer l'interne**, d'expliquer à nos

collaborateurs ce qu'est l'entreprise à mission en allant à leur rencontre et en mettant en place des actions concrètes comme la Fresque du climat, la tournée en région autour de l'innovation...

Il faut bien avoir en tête que nos collaborateurs sont répartis sur une centaine de sites, ce qui complexifie la démarche. Toutefois, il reste essentiel pour nous de diffuser en interne avant de communiquer à l'externe. Et nous devons adapter notre communication avec le changement structurel de l'entreprise et le contexte économique difficile.

Nos clients sont majoritairement des particuliers qui vivent, comme nous tous, dans un contexte économique tendu, en recherche de pouvoir d'achat. Nous devons donc être prudents sur la manière dont nous communiquons et valoriser notre sincérité. Nous continuons à avancer à une vitesse mesurée. **Nous devons être fiers de ce que nous réalisons tout en conservant l'humilité qui nous caractérise.**

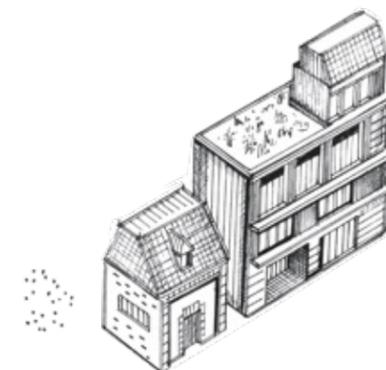
Je suis également ravi de notre comité de mission qui réunit des membres aux profils divers et complémentaires. Ils ne sont pas tous de notre métier mais s'y intéressent fortement et s'investissent pleinement dans leur rôle. Ils savent subtilement nous challenger, nous permettant de nous remettre en question et d'avancer. C'est un bel équilibre que nous avons réussi à trouver, je les en remercie chaleureusement. Ils nous aident à rester concentrés sur notre course et nous permettent d'adapter notre rythme.

Quelles sont les perspectives 2025 ?

Nous gardons la même ligne directrice. **Si certaines actions étaient des actions d'amorçage, nous allons les faire évoluer en 2025, en intégrant de nouvelles notamment tournées vers l'externe.** Nous souhaitons aller un cran plus loin en nous focalisant aussi sur des expérimentations précises permettant de mesurer plus aisément l'impact que cela a ou aura sur nos clients. L'entreprise à mission

nous incite à avoir une approche en "test and learn" : on agit, on tire des conclusions et on grandit ! Ce qui est important, à mon sens, en 2025, c'est de maintenir le rythme de notre marathon, faire évoluer certaines actions sans perdre de vue notre objectif et notre raison d'être. L'entreprise à mission est un organisme vivant qui évolue et qui fait évoluer notre groupe. Il faut conserver cette souplesse car nous sommes dans une démarche d'amélioration continue sans date de fin ! À l'heure où certaines entreprises ont fait le choix d'une marche arrière concernant l'entreprise à mission, chez Sergic, nous continuons la course avec humilité et sincérité. Nous traçons notre sillon pour faire en sorte que le monde qui nous entoure se porte mieux, à notre échelle !

“ En 2025, l'important est de maintenir le rythme de notre marathon, faire évoluer certaines actions sans perdre de vue notre objectif et notre raison d'être. ”





Avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SERGIC INVEST

**6 rue Konrad Adenauer
Rond Point Europe Zac du Grand Cottignies
59447 Wasquehal CEDEX**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixée sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et relative à la période correspondant à l'exercice cité ci-dessus et joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce et de notre programme disponible sur demande.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis pour chacun de ses objectifs sociaux et environnementaux « Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain » et « Proposer des services immobiliers innovants socialement et technologiquement » retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, à l'exception de son objectif environnemental « Agir pour la réduction de l'impact environnemental », et que,
- par conséquent, la société SERGIC INVEST respecte les objectifs sociaux et environnementaux « Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain » et « Proposer des services immobiliers innovants socialement et technologiquement », qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif environnemental « Agir pour la réduction de l'impact environnemental », nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion car :

- L'objectif opérationnel « Nombre de sites ayant réalisé des actions de sensibilisation à la transition énergétique auprès des clients » n'a pas été atteint mais que le Comité de mission considère que « l'indicateur n'était pas pertinent et a été revu en cours d'exercice »

- L'objectif opérationnel « Réduction des consommations énergétiques de nos sites » n'a pas pu être calculé cette année comme indiqué par le commentaire de SERGIC INVEST dans son rapport de mission « Incapacité à calculer le taux de réduction des consommations en raison de l'indisponibilité de données exhaustives et fiabilisées ».

Commentaires

- Nous soulignons l'implication de la manager de la mission et des ambassadeurs dans la mise en place et le déploiement de la mission comme l'illustre le commentaire du comité de mission « Nous apprécions la qualité du suivi et l'animation de la mission en interne »
- Le Comité de mission s'est positionné clairement sur l'atteinte des différents objectifs et a rédigé une appréciation précise et constructive
- Nous encourageons SERGIC INVEST à prendre en compte le commentaire du Comité de mission « Il s'agit désormais d'inscrire l'entreprise dans une vision à plus long terme et de l'ancrer davantage dans une trajectoire. »
- L'objectif opérationnel « Note Great Place To Work® » relatif à l'objectif statutaire « Faciliter la vie en collectif pour contribuer à l'épanouissement de l'humain » n'a pas été atteint pour un point du fait de circonstances externes soulignées par le Comité de mission dans son rapport par le commentaire « Il est le fruit de circonstances internes et externes (contexte économique complexe, marché de l'immobilier délicat.) »
- Le Comité de mission compte parmi ses membres la manager de la mission alors que l'article L210-10 du Code du Commerce précise que le comité de mission doit être « chargé exclusivement » du suivi de l'exécution de la mission
- Le Comité de mission compte parmi ses membres deux actionnaires familiaux alors que l'article L210-10 du Code du Commerce précise que le comité de mission doit être « distinct des organes sociaux ». SERGIC INVEST précise dans son rapport de mission que « la présence d'actionnaires familiaux au sein du comité est motivée, justifiée et incarne l'identité familiale constitutive de Sergic. »

Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité de désigner un comité de mission ou un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons un programme disponible sur demande.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- l'analyse du modèle de mission (contenant la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l'adéquation des moyens
- la revue de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l'analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d'un salarié dans le comité de mission ou d'un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

- Nous avons interrogé l'organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l'adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l'existence d'actions menées et de moyens affectés à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;
- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l'évolution des affaires sur la période.

Concernant l'atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l'existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d'objectifs opérationnels et/ou d'indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d'élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves.
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission ou du référent de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 11/06/2025

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
3 rue brindejonc des moulinais
31500 TOULOUSE



Pauline de Saint Front
Présidente